

ADDITIF N° 1 AU REGLEMENT PARTICULIER DU 17EME BOL D'ARGENT 16/17/18/19 septembre 2021

Clichy, le 14 juillet 2021

L'additif n° 1 entraîne une modification du Règlement particulier validé par la FFM
,

En modifiant les articles 8 et 9.

L'Article 8 est modifié sur le points suivant :

Les décisions de ce Comité seront sans appel, chaque équipe est donc informée que l'organisateur du BOL D'ARGENT n'est pas en mesure de leur garantir une participation à cette épreuve avant la réunion du Comité de Sélection prévue le mardi 20 juillet 2021.

Devient

Les décisions de ce Comité seront sans appel, chaque équipe est donc informée que l'organisateur du BOL D'ARGENT n'est pas en mesure de leur garantir une participation à cette épreuve avant la réunion du Comité de Sélection prévue le JEUDI 19 AOUT 2021

L'Article 9 est modifié sur le points suivant :

Les demandes d'engagement devront parvenir à l'organisateur au plus tard le lundi 19 juillet 2021.

Devient

Les demandes d'engagement devront parvenir à l'organisateur au plus tard le lundi 15 aout 2021.